

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 17 juillet 2026 le conseil communal a validé un règlement concernant les impôts fonciers 2027 par délibération n°138.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 9 septembre 2026
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, La Secrétaire,  

À enlever du Reider, le 16 septembre 2026

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Sabina Becic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 236 • E-mail : sabina.becic@wiltz.lu